

INSTITUTIONS et MINISTÈRES

15 novembre 2022

L'Église dans le monde	1
Pourquoi l'Église ?	1
Des institutions qui font partie de la foi chrétienne	3
Des institutions accumulées dans l'histoire	4
Le diocèse comme Église locale et le ministère épiscopal	5
Le fondement sacramentaire de l'Église locale	5
Diocèse comme portion du peuple de Dieu confiée à un évêque	6
Les paroisses	7
De la séparation laïcs/clerc à la pluralité des ministères	10
Les prêtres, collaborateurs des évêques au sein du presbyterium	10
Le diaconat, un ministère en train de s'inventer ?	11
Des « laïcs en mission ecclésiale » aux ministères laïcs	12
La réactivation des ministères institués	12
Vers une pluralité de ministères	13

Trois modalités de l'existence chrétienne

Ernst Troeltsch (1865-1923) à la suite de Max Weber (1864-1920) trois modalités de l'existence chrétienne. Les trois types coexistent dans les grandes confessions chrétiennes.

- Le type « Église » est une institution de salut insérée dans la société
- Le type « secte » (qui ne comporte pas dans ce sens de jugement de valeur) constitue une association libre de chrétiens austères et conscients
- Le type « mystique » naît de l'intériorisation de la foi au point de constituer des groupes fluides et informels.

Des institutions qui font partie de la foi chrétienne

- Le canon des Écritures
- Le ministère comme service de la continuité de la mission apostolique
- L'eucharistie et le baptême
- La constitution d'Églises particulières locales

Églises locales dans le dialogue œcuménique

L'Esprit édifie l'Église par l'annonce et l'accueil de l'Évangile, et par la célébration des sacrements, parmi lesquels l'eucharistie est le sacrement central. Le corps eucharistique du Christ est la source de son corps ecclésial, et la célébration de l'eucharistie est ainsi la manifestation la plus haute de l'Église. C'est **parce que cette célébration**, dans laquelle le mystère de l'Église est présent à chaque fois dans toute sa plénitude, est **toujours celle d'une Église locale**, que cette dernière est en vérité la présence en un lieu de l'unique Église du Christ. (Comité mixte catholique-orthodoxe en France, La primauté romaine dans la communion des Églises, Cerf 1991, 113).

Chaque Église particulière est l'Église dans sa plénitude. C'est pourquoi il ne saurait y avoir deux ecclésiologies, l'une pour l'Église locale, l'autre pour l'Église universelle. Considérer l'Église locale comme un simple fragment de l'Église universelle et l'Église universelle comme une pyramide où se reproduirait au sommet ce qui est la structure de la base n'aurait aucun sens. C'est en communion avec toutes les autres que chaque Église particulière est l'Église dans sa plénitude. (Groupe des Dombes. Le ministère de communion dans l'Église universelle. 1986, n° 161)

Le plan de *Lumen gentium*, constitution dogmatique sur l'Église

1. Le mystère de l'Église 1-8
2. Le Peuple de Dieu 9-17
3. La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat 18-29
4. Les laïcs 30-38
5. L'appel universel à la sainteté dans l'Église 39-42
6. Les religieux 43-47
7. Le caractère eschatologique de l'Église en marche et son union avec l'Église du ciel 48-51
8. La bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église 52-69

Plan du chapitre III : la constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat

- § 18. Introduction
- § 19. L'institution des douze
- § 20. Les évêques successeurs des Apôtres
- § 21. La sacramentalité de l'épiscopat
- § 22. Le collègue épiscopal et son chef
- § 23. Les relations à l'intérieur du collège
- § 24. Le ministère épiscopal
- § 25. La fonction d'enseignement des évêques
- § 26. La fonction de sanctification des évêques
- § 27. La fonction de gouvernement des évêques
- § 28. Les prêtres dans leur relation au Christ, aux évêques, au presbyterium et au peuple chrétien
- § 29. Les diacres

Église locale comme diocèse au Concile Vatican II

La principale manifestation de l'Église consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même eucharistie dans une seule prière auprès de l'autel unique où préside l'Évêque, entouré de son presbyterium et de ses ministres. *Sacrosanctum concilium* n° 41

Ainsi donc, les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président à la place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement. De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des Apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux Apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge à exercer sans interruption par l'ordre sacré des évêques. C'est pourquoi le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (cf. *Lc* 10, 16). *Lumen gentium* n° 20

Les Évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Églises particulières : celles-ci sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique. *Lumen gentium* n° 23

Le diocèse est une portion du peuple de Dieu, confiée à un Évêque, pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur ; ainsi, le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans l'Esprit-Saint, grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. *Christus Dominus*, n° 11

La paroisse

Les paroisses, organisées sous un pasteur qui tiennent la place de l'Évêque, d'une certaine manière rendent présente l'Église visible dans l'univers. SC 42.

La paroisse s'offre au tout-venant pour qu'il y trouve l'essentiel de ce qu'il lui faut pour découvrir Jésus-Christ, vivre de son Esprit et cheminer dans la foi, l'espérance et la charité. En ce sens, on peut dire que la paroisse, c'est en un lieu « l'Église pour tout et pour tous. » Définition d'A. Borrás

28. La paroisse n'est pas une structure caduque ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté. Même si, certainement, elle n'est pas l'unique institution évangélisatrice, si elle est capable de se réformer et de s'adapter constamment, elle continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles » Cela suppose que réellement elle soit en contact avec les familles et avec la vie du peuple et ne devienne pas une structure prolixie séparée des gens, ou un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes. La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission.
Evangelii gaudium

Ministères laïcs ? Code de droit canonique 1983 canon 230 (version corrigée de 2021)

§1. Les laïcs qui ont l'âge et les qualités requises établies par décret de la conférence des Évêques, peuvent être admis d'une manière stable par le rite liturgique prescrit aux ministères de lecteur et d'acolyte ; cependant, cette collation de ministère ne leur confère pas le droit à la subsistance ou à une rémunération de la part de l'Église.

§2. Les laïcs peuvent en vertu d'une députation temporaire, exercer la fonction de lecteur dans les actions liturgiques ; de même, tous les laïcs peuvent exercer selon le droit, les fonctions de commentateur, de chantre, ou encore d'autres fonctions.

§3. Là où le besoin de l'Église le demande par défaut de ministres, les laïcs peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs, ni acolytes, suppléer à certaines de leurs fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit.

(Au §1, la version de 1983 précisait « les laïcs hommes »)

À propos des ministères institués

- Certains ministères ont été institués par l'Église depuis des temps déjà très anciens, pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû et pour assurer, selon les besoins, le service du peuple de Dieu. Par eux, on confiait aux fidèles le soin d'exercer des fonctions liturgiques et caritatives, de manière adaptée aux circonstances. (*Ministeria quaedam*, Paul VI 1972)
- L'Esprit du Seigneur Jésus, source éternelle de la vie et de la mission de l'Église, distribue aux membres du Peuple de Dieu les dons qui permettent à chacun, de façon diverse, de contribuer à l'édification de l'Église et à l'annonce de l'Évangile. Ces charismes, appelés ministères dans la mesure où ils sont publiquement reconnus et institués par l'Église, sont mis à la disposition de la communauté et de sa mission de façon stable. (*Spiritus Domini* François, janvier 2021)
- 2. Dès ses débuts, la communauté chrétienne a fait l'expérience d'une forme répandue de ministérialité qui s'est concrétisée dans le service des hommes et des femmes qui, obéissants à l'action de l'Esprit saint, ont consacré leur vie à l'édification de l'Église. Les charismes que l'Esprit n'a jamais cessé de répandre sur les baptisés, ont parfois trouvé une forme visible et tangible de service direct de la communauté chrétienne dans ses nombreuses expressions, au point d'être reconnu comme une diaconie indispensable pour la communauté. (*Antiquus ministerium*, François, mai 2021)